

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du JOURNAL.

Rue de la Cité n. 31.

MONTEVIDEO ET PARURE

PRIX

de L'ABONNEMENT
3 paquets par mois

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On s'inscrit au bureau du PATRIOTE où on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

ALMANACH FRANÇAIS.

Samedi 7.—Prix du F. Crèvecoeur (Allemagne), par le général Jourdan (1794).

MONTEVIDEO.

6 octobre 1843.

Tout le monde se rappelle les foudroyantes menaces répandues à nos postes avancés par le général Oribe : "l'hiver, disait-il, tué à sa fin, le printemps va venir et les mensonges des sauvages unitaires seront punis. Eh bien ! nous, nous faisons ; un été, un automne, un hiver se sont passés depuis que l'armée rosiste est devant Montevideo, un printemps se passera sans qu'elle feule de son pied impur les rues de la capitale. Mais disons mieux ; il est possible qu'avant la fin de ce printemps, la République en soit tout-à-fait purgée. La volonté ferme des gouvernants, le bon esprit qui anime les défenseurs de cette terre de liberté, nous en sont un sûr garant.

Nous l'avons dit et nous le répétons ; Oribe n'a jamais compté que sur la trahison pour entrer à Montevideo, il espérait par ses menaces, par ses promesses fallacieuses, engager les étrangers à déposer les armes. Les

deux dernières revues des légions ont du lui arracher son dernier espoir ; il en restera pour lui et pour ses partisans la honte de la tentative. Les légions se sont hautement prononcées, il est temps d'en finir avec les assassins ; que l'heure du combat sonne, elles seront à leur poste.

Nos succès du dehors, notre union du dedans, font trembler nos ennemis, ils n'ont même plus le courage de fuir, c'est une proie qui ne peut nous échapper ; il faut que cette terre si long-temps tenue de leur présence, soit trempée de leur sang ; l'intérêt de l'humanité, nos frères égorgés nous en font une loi.

Ambrosio, comment, pourquoi affectez-vous de ne pas comprendre que les hommes d'Oribe ne peuvent entrer à Montevideo, qu'en foulant de leurs pieds, des milliers de cadavres étrangers, français ; c'est un crime dont vous rendez complice à la France.

(Suite.)

Si vous pouvez nous indiquer un moyen prompt et honorable qui nous retire de la fâcheuse situation mortelle (hélas ! le parer que c'est vrai) ; je serais comme tous ceux qui sont nés dans votre pays, partisan de votre criminelle inaction ; Oribe peut-il entrer à Montevideo ?

Par quel moyen y entrera-t-il ?
Et quand il y serait, qu'y ferait-il ?

Si jamais cette fraternité, dont toutes les proclamations parlaient, a existé pendant la révolution, s'a été surtout dans les rangs de l'armée. De soldat à soldat, de soldat à général, tous les militaires vivaient presque sur le pied de l'égalité. Le tutoiement en est la moindre preuve. A part l'obéissance due par l'inférieur à son supérieur, selon les lois de la discipline, on peut dire avec vérité qu'ils étaient frères. L'un et l'autre se regardaient comme "simples soldats de la liberté." La voix du général avait de l'écho dans l'âme de tous. C'était un prêtre de la Patrie qui parlait. Le soldat mourait pour sauver son chef, et réciproquement ; à l'île de la Cascaita, au passage du Rio, le général Moreau se jeta à la nage pour sauver un capitaine de grenadiers qui disparaissait sous les flots.

Dans les marches forcées, la veille ou le lendemain d'une bataille, l'armée était comme un seul homme. Aucune de ces basses jalousies qui nuisent au succès commun. Le plus souvent, tous les militaires, gradés ou non gradés, vivaient ensemble et mangeaient le même pain. On vit des capitaines monter la garde, à la place d'un factionnaire exténué de fatigue et endormi. Et comment tous ceux qui combattaient pour la même cause n'auraient-ils pas été frères ! Leurs vœux et leurs craintes étaient les mêmes. Le soldat était le bras ; le général était la tête. Tous deux parvenaient à comprendre qu'il n'y avait de différence entre eux que celle du talent, et non de cœur.

La gaîté, la franchise, l'esprit, la vivacité des réparties caractérisaient le soldat de la république. Sa gaîté prenait le dessus chez lui, sur les mille et une souffrances qu'il fallait supporter en campagne. Un général de brigade avait reçu au genou une blessure si grave, que les médecins s'é-

Si vous trouvez une seule parole qui puisse répondre à ces interrogations, je deviens blanc.

Vous deux qui représentez la France, parcequ'elle ne connaît pas la mesure de vos capacités, et la quantité de vos qualités ; je vous crie : votre conduite ou l'absence de votre conduite prouve, est un crime envers nous, c'est à-dire envers quinze mille Français.

Ecoutez et comprenez, ce motant de côté une petite question d'argent (c'est ma opposition), ce que les circonstances ordonnent ; nous voulons tous avoir le droit d'exercer librement et honorablement une industrie lucrative. Ou votre intérêt, ou votre faiblesse (je vous donne le choix), s'oppose à ce que cette industrie lucrative puisse être exercée ; indiquez nous, s'il vous plaît, le moyen qu'il en soit autrement. Articulez bien si la France (puisque vous prétendez la représenter), se sent assez forte pour s'opposer à la ruine de ses enfants, ou se sent assez ferme pour les dévorer, parcequ'un nom ou un honneur lui convient.

Je dis une chose que personne ne pourra démentir, parcequ'elle est vraie et que le vrai ne peut pas être démenti par un honnête homme.

La France veut-elle abuser du droit de la force, personne de nous ne le pense, mais la France est trompée, elle est contraincte par les rapports de M. Pichon qui a reçu, qui reçoit et qui recevra de l'argent, ou des marques d'affection de Buenos Ayres, que l'intérêt de cette nation, que celui de ses fils exige le gouvernement d'Oribe, et c'est un mensonge : M. Pichon, vous avez menti !

Quel est le chiffre de la population ?
Quel est le chiffre des gens armés ?
Quel est le chiffre des créatures qui dépendent des gens armés ?

taient décidés à amputer la jambe. Tous ceux qui entouraient le général, et particulièrement son domestique, s'attristèrent beaucoup à ce sujet : "Pourquoi pleurez-vous, Germain, lui dit son maître en souriant ; c'est très heureux pour toi ; tu n'auras plus qu'une botte à cirer.

La franchise du soldat fait excuser tout ce que son langage avait parfois de caustique et de rude.

Ses réparties étaient uniques : chacun sait le mot de Junot au siège de Toulon.

Il fallait le voir courir à la mirande, attendre le cœur d'une cabaretière, faire le du Jonn en pays conquis, et d'offrir l'expérience à un boulet ! Le soldat de la république, avec ses souliers percés de nombreuses fêlures sur la rue, avec son chapeau joné, avec son habit rapiécé, s'acquittait aussi bien des devoirs imposés par Cupidon que de ceux imposés par Biron. Sa figure était riante, quoique fatiguée. On lisait dans ses yeux la malice et la vivacité. Son front, sillonné de rides, n'était pas à sa physionomie l'air de jeunesse et d'impétuosité. La guerre le fripait, mais ne le vieillissait pas.

Beaucoup ont quitté l'armée, aussitôt que la France n'a plus tremblé pour ses frontières. Quelques-uns se sont fait de la vie militaire un métier ; ils ont dévotement les vieux grenadiers de Napoléon, après avoir été les conscrits de 92. Il en est qui, en 1814, ont reparu seulement pour prendre part à l'admirable campagne de France, voulant sauver l'Empire comme ils avaient autrefois sauvé la République.

M. CHATELAIN.—(France Critique.)

FEUILLETON.

ETUDES SUR LA REVOLUTION.

LE SOLDAT DE LA REPUBLIQUE.

(Suite et fin.)

Telle était l'ardeur commune en France, que beaucoup de femmes s'engagèrent. Une des plus fameuses se nommait Alexandrine Barreau, "grenadier du deuxième bataillon de Tarn." Elle endossa l'habit militaire pour suivre son mari et son frère à l'armée des Pyrénées occidentales. Elle attaqua le 16 août 1794, la redoute d'Alloqui ; Alexandrine combattait près de son frère et de son mari quand le premier fut blessé mortellement, et le second atteint d'une balle. Ce double malheur enflamma son courage ; elle s'élança la troisième dans les retranchements, qui furent emportés. Et ensuite, elle revint auprès de ses deux chères victimes, pansa leurs blessures, les transporta à l'hospice militaire. Le général, les femmes soldats firent de véritables héroïnes, parce qu'elles obéissaient à une vocation irrésistible, et qu'elles suivaient un parent enlevé à leur amour par la réquisition. Une fois incorporées dans un régiment, les femmes revêtaient l'uniforme ordinaire, et étaient soumises aux lois de la guerre, comme leurs camarades. Le nombre des femmes-soldats pendant la révolution, atteignit un chiffre considérable.

Nous avons bien, jusqu'à présent, indiqué le caractère moral du soldat de la république, et il ne nous reste plus qu'à esquisser son portrait physique, qu'à faire connaître sa manière de vivre.

Je suis convaincu (et vous le serez, quand vous aurez réfléchi aux passions vénales) qu'Oribe et les hommes qu'il paye, en paie à la bourse des hommes de Buenos Ayres ou à celle de ceux qui sont assez stupides pour lui servir, n'entrevoient qu'en brûlant Montevideo, quand massacrant tout ce qui anime Montevideo.

Il est donc impossible, que vous, M. Masieu de Clerval, que vous M. de Pichon, ou Pichon, continuiez à exiger que nous passions pour des lâches, et que nous consentions à être ruinés.

Vox populi. Vox Dei.

Je ne connais pas Oribe, alors donc je n'ai pas à me plaindre de lui, il peut valoir autant que les membres du gouvernement, mais je fais et je dis tout ce qui m'est possible de dire et de faire pour la conservation de ce gouvernement, parce que les masses dicent et font tout ce qui dépend d'elles pour le conserver.

Les hommes qui s'assient sur des trones y arrivent l's par leur propre force ou par la volonté, par la puissance des peuples?

Eh bien! cent cinquante hommes riches à Montevideo veulent le gouvernement d'Oribe, parcequ'ils ont de l'argent qui appartient à Oribe ou parcequ'ils espèrent qu'il leur en fera gagner beaucoup.

Tout le reste de la population, excepté les cent cinquante hommes riches, ou, avec de faibles et coupables espérances, désire, exige l'existence du gouvernement d'aujourd'hui, et le départ d'Oribe.

Si la force nous manque, Oribe et ses satellites viendront se promener sur nos cadavres, mais, comme elle ne nous manquera pas, ils retourneront peut-être, mais isolément, baiser les pieds de Rosas.

G. GELAS.

(La suite au prochain numéro.)

Au rédacteur de la *Gaceta Mercantil* de Buenos Ayres.
Un fou et un sage.

Fable.

Certain fou poursuivait à coups de pierres un sage.

Le sage se retourna, et lui dit: mon ami,

C'est fort bien à toi, reçois cet écu-ci.

Tu fatigues assez pour gagner d'avantage;

Toute peine, dit-on, est digne de loyer;

Vois, cet homme, qui passe, il a de quoi payer;

Adresse lui tes coups, ils auront leur salaire.

Amorcé par le gain, notre fou s'en va faire

Même insulte à l'autre bourgeois.

On ne le paye pas en argent cette fois.

Maint estafier accourt: on vous happe notre homme,

On vous l'échine, on vous l'assomme.

Sans prétendre m'égalier au sage de notre grand moraliste, je n'ai comme lui, en ce moment, M. le rédacteur de la *Gaceta Mercantil*, qu'un écu à vous offrir; l'homme qui passe viendra plus tard.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Fréd. Des Brosses.

Montevideo, 6 octobre.

LE CHEF POLITIQUE ET DE POLICE DU DÉPARTEMENT:

Devant procéder immédiatement à l'accomplissement de la résolution du gouvernement relativement à l'évaluation des biens provenant des citoyens reconnus traîtres à la patrie et déclarés profuges par les édits de police, ordonné:

Art. 1er. Dans les trois jours suivants la publication de ce décret, se présenteront au Bureau du chef politique, ceux qui, sous n'importe quel titre sont spécialement chargés, ou considérés comme tels, ceux qui représentent les intérêts des traîtres à la patrie ou déclarés transfuges, à l'effet de nommer un approximateur de confiance qui, associé à

celui qui nommera le chef politique chargé de l'administration de ces biens, procéderont à l'évaluation et à la taxe qui leur reviennent.

Art. 2. Les termes désignés dans l'article antérieur, étant réglés, le chef politique règlera avec justice, la faute de représentation légale des biens des absents, déclarés traîtres ou transfuges, à la charge de ceux qui, devant les représenter, ne l'auraient pas fait, et les préjudices qui pourraient arriver à la charge de l'absent, pour cette omission.

Art. 3. Ce décret sera publié le 6 octobre et sera inséré dans les journaux pendant trois jours.

Montevideo, 5 octobre 1843.

Andres LAMAS.

M. le chef politique et de police du département:

Pour rendre effectif l'accomplissement des résolutions du gouvernement et avec l'autorité supérieure, ordonne:

Art. 1er. Dans les 6 jours qui suivront le présent décret, les écrivains publics donneront au chef politique le compte écrit et si-gue des titres de propriétés des traîtres et profuges qui ont été enregistrés en leur bureau et des hypothèques qui ont été établies légitimement sur ces titres.

Art. 2. Les écrivains publics qui soustrairaient le titre de quelque propriété ou qui ne déclareraient pas distinctement les contrats passés ou se trouveraient omises quelques-unes des conditions que les règles de conduite signalent pour eux, restent soumis aux peines que les lois générales signalent aux faussaires qui cachent ou corrompent au préjudice de la patrie.

Art. 3. Publiez par édits le 6 octobre et dans les journaux pendant 3 jours.

Montevideo, 5 octobre 1843.

Andres LAMAS.

Le chef politique et de police du département.

Pour que l'égoïsme n'utilise pas la juste compensation accordée aux citoyens qui défendent la patrie et à nos braves et loyaux auxiliaires qui supportent avec eux les glorieux perils et fatigues de cette guerre contre le vandalisme et la conquête, avec autorisation supérieure ordonne:

Art. 1er. A partir de lundi prochain, 9 octobre, resteront sans valeur ni aucun effet les billets d'exemption de la patente semennale imposée aux neutres.

Art. 2. A partir de ce jour on expédiera, dans une autre forme, de nouveaux billets d'exemption.

Art. 3. Pour obtenir ces billets, les solliciteurs devront présenter un certificat de leurs chefs, qui prouvera qu'ils sont enroles actuellement dans les rangs de l'honneur et de la liberté, et qui désignera la maison, rue et numéro des sujets à la patente.

Art. 4. Quiconque sera justifié d'avoir obtenu avec fraude un de ces billets, pour exempter sa maison, en plus de l'a-

mende, établie, sera sujet aux mesures que le gouvernement croira convenable d'adopter, pour extirper entièrement une fraude aussi immorale et audacieuse.

Art. 5. Publiez par édits et dans les journaux pendant 3 jours.

Montevideo, 5 octobre 1843.

Andres LAMAS.

NOUVELLES DU SOIR.

On lit dans le *Constitutionnel*:

*Extrait d'une lettre de Buenos Ayres en date du 3 courant.

La mazorca est furieuse contre les brésiliens, elle les insulte sans attention ni considération aucune. Elle leur fait toute espèce de menaces et ne les nomme d'un autre nom que celui de *fariñeros*.

Le ministre résidant de l'empire est tellement indigné contre ses infames et contre le capitaine Juan Manuel qui les tolère et les commande, qu'il a demandé son passe-port et il serait sorti de cet enfer, s'il ne lui était survenu une fièvre.

On affirme que le même ministre a envoyé deux notes au tyran, mais celui-ci faisant de l'arr-gance, n'a pas voulu répondre à aucune, malgré la volonté de la dernière qui ne lui donnait que 48 heures pour répondre.

Les deux individus arrêtés hier par les soldats d'Oribe, sont revenus aujourd'hui à Montevideo.

FRANCE.

VIE PUBLIQUE ET PRIVÉE DE M. DE LAMARTINE.

PAR M. CHAPUIS-MONTEVILLE.

(Suite.)

La chambre est rassemblée de nouveau dans les premiers jours de décembre; une loi est présentée pour transformer le palais de la pairie en un prétoire, afin d'y entendre et d'y juger en masse les vaincus et les accusés d'avril. M. de Lamartine s'oppose à la loi, qu'il regarde comme la négation de l'amnistie, comme la continuation du système de force dont il ne veut pas. Le pays écoute avec respect cette parole hardie et vibrante qui crie miséricorde, et qui dit: dans un admirable élan de vérité et d'éloquence: "Vous voulez un procès immense, interminable, éternel, soulevant pendant dix mois, pendant dix ans peut-être, les inquiétudes, les vengeances, les alarmes, les colères de la presse et des partis. Vous voulez prolonger indéfiniment les tortures des innocents, l'anxiété, le veuvage des familles, le supplice lent des coupables, l'encombrement des prisons. L'oisiveté corruptrice des cachots pour des accusés de vingt ans, qui sortiraient perchés s'ils étaient entrés innocents." Et plus loin: "Dans l'ordre politique, entre les factions et les factieux, entre les gouvernements et les partis, il n'y a point de procès possibles, point de jugemens nécessaires, point d'arrêts injustes et impartiaux: entre ces grands et terribles adversaires, le procès c'est la bataille, le jugement c'est la victoire."

Et les centres s'agitent: ceux qui veulent une répression impitoyable poussent des clamours prolongés; M. Guizot demande la parole.

M. de Lamartine continue; et s'élevant à la plus haute noblesse de sentiment et de langage, il s'écrie: "Cette chambre doit se prononcer entre deux systèmes qui divisent de toute éternité la politique: la générosité ou la rigueur, l'amour ou la haine, la paix ou la guerre. Elle a à décider si en dépit des plus nobles instincts du cœur humain et des lois divines, toutes écrites dans ce grand mot, Charité, la politique continuera à être un combat à mort entre des vainqueurs et des vaincus."

Et puis, au milieu de sa discussion, retournant encore des conseils de progrès et d'extension des droits. "Une opinion n'est forte, dit-il, que des droits qu'on lui refuse et non pas de ceux qu'on lui accorde." Il termine enfin par cette péroraison qui saisit la chambre, et un instant

fait hésiter la majorité dans sa résolution préexistante : « Dévoilés par nos Athéniens dans une circonstance à peu près semblable, leur conseilait ce que nous vous conseillons : lui aussi il savait qu'il y a une légalité mesquine qui tu les grandes lois de l'humanité et rabaisse les nations : Athéniens, leur disait-il, vous ne devez pas juger dans le même esprit les causes privées et les causes publiques. Dans les affaires de tous les jours, suivez les lois et les usages ordinaires; dans les causes politiques, ayez devant les yeux la magnanimité de notre pays. Songez qu'avec les insignes de votre magistrature, vous devez revêtir le génie d'Athènes, si vous ne voulez rien faire qui ne soit digne de votre patrie. Eh bien! messieurs, et vous avez la sagesse magistrale de justice et de clémence que le pays nous confie, revêtons nous du génie de la France, pour que la voix que nous allons porter ne coûte pas une larme inutile de plus à des femmes, à des enfants, un jour de captivité de plus à des infortunés; pour ne rien faire, en un mot, qui ne soit digne de notre patrie, de notre époque et de nous mêmes. Je vote contre le projet; parce que je ne veux pas de cette date funeste, je ne veux pas que cette malédiction de sinistre effigie dans les fondations de l'édifice que la France éleverait pour un grand corps politique. »

Et à quelques jours de là, répondant à M. Guizot, ministre de l'instruction publique, et dès lors le chef et l'inspirateur du cabinet, qui accusait les passions et les sentiments élémentaires de M. de Lamartine de n'être que des maximes démocratiques, qui prétendait que d'illustres orateurs, en parlant d'humanité, de paix, de mansuétude, de charité, avait professé le scepticisme, le matérialisme politique, il disait : « Sivez-vous, messieurs, ce que c'est que la justice politique? La justice politique, c'est la justice qu'on se fait à soi-même, c'est l'arbitraire, c'est le droit du plus fort. Le droit du plus fort, vous n'en voulez pas? Eh bien! acceptez donc le droit que nous vous proposons, le droit de la politique, de la magnanimité. »

J'ai cité longuement et j'aurais voulu pouvoir citer davantage. Dans ce discours on trouve réunies les idées les plus généreuses, les vues les plus politiques et les plus fortes; et tout cela est énoncé dans une langue à la fois ferme et poétique, digne d'être comparée pour la précision et pour la pompe à la belle manière de l'orateur grec, de ce Démosthènes dont M. de Lamartine avait si heureusement rappelé les paroles.

(La suite au prochain numéro.)

NOUVELLES DIVERSES.

Nos lettres de Toulon du 29 juillet portent qu'une certaine émotion y a été produite par l'ordre qu'a reçu, le veille dans la soirée, le vice amiral préfet maritime, et cela par voie télégraphique, de faire prendre le large immédiatement aux bâtiments qui avaient leurs vivres et provisions à bord, ordre exécuté sur-le-champ; car, dans la matinée du 28, de bonne heure, les vaisseaux le *Jemmapes*, commandé par M. Legouan de Trémelin, capitaine de vaisseau, l'*Alger*, commandé par M. Tavenet, officier du même grade; les bateaux à vapeur le *Castor* et l'*Euphrate*, commandés par MM. Astie et Dumal'e, ont quitté la rade. Les deux vaisseaux et le *Castor* font route pour Tunis. Quant à l'*Euphrate*, on dit qu'il ne dépassera pas les îles d'Hyères.

Le bruit courait à Toulon que l'escadre turque, commandée par le capitain-pacha, était arrivée devant Tunis. Cette escadre, dont les dernières nouvelles de Constantinople annonçaient la prochaine sortie pour une excursion dans l'Archipel, se composait des vaisseaux Mahmoudieh, portant pavillon de grand amiral; Priki-Zafar; Noussouyeh, monté par Biala bey; Nassimiyé; des frégates Seibad; Mirat, monté par Yaver pacha (l'amiral anglais Walker); de la corvette Americain; du brick Caye-Zafar et du vapeur Esseri-Djedid. Total: 9 voiles.

Or, le 19 juillet, revenant d'Oran avec un chargement de malades qu'il devait débarquer à Port-Vend es, le vapeur hôpital le *Cerbère* aperçut à la hauteur de cap Gates une escadre forte de neuf voiles, qui paraissait se diriger vers Gibraltar. Le *Cerbère*, qui n'a vu que de loin cette

escadre, a crut qu'elle portait pavillon anglais. N'était-ce pas la flotte turque chargée de soumettre le bey de Tunis aux volontés du sultan, ou plutôt des puissances signataires du fameux traité de 1840?

« On est en droit de supposer, ajoute votre correspondant de Toulon, que le gouvernement a reçu des nouvelles graves de la régence de Tunis. Arriverons-nous à temps, cette fois, pour protéger efficacement notre allié? Quoi qu'il en soit, le sultan, en faisant une nouvelle tentative sur Tunis, viole les engagements qu'il a pris envers la France, et il agit apparemment à l'instigation de l'Angleterre, qui voudrait bien nous mettre dans l'impossibilité de surveiller les démarches de ses agens en Espagne, en nous créant des embarras sur d'autres points. La présence de l'Anglais Walker sur un des vaisseaux de l'escadre du capitain-pacha est assez significative. »

« On a attendu, au surplus, que la France eût désarmé une notable partie de ses vaisseaux pour venir inquiéter de nouveau son allié le bey de Tunis; mais la France s'est prononcée, et nous croyons que l'occupation de cette régence par les troupes turques aurait un cas de guerre. »

« Nous sommes impatients de recevoir de nouveaux renseignements. Le prochain courrier de Bone nous fournira peut-être quelques nouvelles fraîches de Tunis. »

« Dernièrement encore, le bey faisait de grands préparatifs de défense, ce qui étonnait beaucoup les Européens. Le correspondant d'un journal de Marseille a même éprouvé à ce sujet quelques craintes qui ne nous ont pas paru fondées. La France n'a pas d'allié plus dévoué que le bey de Tunis. »

(Commerce.)

FOIRE DE BEAUCAIRE.

On écrit de Nîmes, le 25 juillet :

« Comme par le passé, une grande partie de notre population émigra dimanche dernier pour Beaucaire. Le service du chemin de fer pouvait à peine suffire à l'affluence des voyageurs, dont le nombre s'est élevé, dit-on, à près de 7,000. »

« Quoique la foire n'ait été officiellement ouverte que dans la nuit de samedi, chacun sait, néanmoins, que déjà à cette époque de nombreuses opérations, parmi lesquelles quelques unes très importantes, ont toujours eu lieu. Cette année cependant, au dire de tous, il règne parmi les acheteurs un certain esprit d'hésitation qui fait craindre que cette foire ne soit pas comptée au nombre de celles qui sont cotées par la quantité des transactions qui y sont opérées. »

« Queques articles, tels que les cuirs et les épiceries, sont en grande faveur; il s'est déjà fait de nombreuses affaires sur ces marchandises; d'autres, et parmi lesquels nous comptons à regret nos articles de Nîmes, ne trouvent pas un débouché facile. La bonneterie, les draperies, la quincaillerie ne sont pas, non plus en grande faveur; néanmoins, la vente s'opère, mais lentement. Les soieries se vendent assez bien; en fin, somme toute, la foire n'est pas encore assez avancée pour pouvoir en donner un résultat certain, et nous n'avons à parler encore aujourd'hui que d'après les apparences. Nous saurons avec plus de certitude, à la fin de cette semaine, jusqu'à quel point elles seront justifiées, et nous aurons soin d'en instruire nos lecteurs. »

(Idem.)

VARIETES.

PHYSIOLOGIE DE L'ETUDIANT.

CHAPITRE XIV.

Les examens non de conscience.

(Suite.)

Les examens ont cela de bon qu'ils forcent les étudiants à faire au moins connaissance avec le visage de leur professeur le jour où ils vont, d'après le règlement, lui demander un certificat d'assiduité. — Au moins ce ne l'expose plus à commettre de méprise sur le physique de ces messieurs, et quand on parle dans la société de M. Duranton, par exemple, à ne plus dire : — M. Duranton! Ah! oui, je connais, un grand maigre!

Après cela, il est même très bon qu'avant d'aller faire

sa visite à son professeur, pour lui demander ce certificat d'assiduité à son cours, il se soit rendu à son cours au moins une fois pour jeter un coup d'œil sur la face et sur le profil de ce même professeur; — sans quoi l'imprudent jeune homme s'expose à renouveler la scène suivante quand il va frapper à sa porte.

— Toc, toc!

On vient ouvrir.

— Monsieur Bravard!

— C'est ici, monsieur.

— Je désirerais lui parler, monsieur.

— C'est moi, monsieur, qu'y a-t-il pour votre service?

— Ah! vous êtes monsieur Bravard, professeur du Code de commerce! — Je venais vous demander un certificat d'assiduité à votre cours.

Or, vous conviendrez qu'il est difficile à un professeur de certifier qu'un étudiant est venu régulièrement à son cours pendant six mois ou même un an, quand cet étudiant ne connaît pas le visage de ce professeur; — à moins d'admettre qu'il a la vue excessivement basse, et qu'il ne sache pas qu'on a inventé les lunettes pour remédier à ce genre d'infirmité.

Tous les étudiants ne s'exposent pas à la mésaventure ci-dessus; — mais presque invariablement ce dialogue s'établit entre le jeune homme et le professeur.

— Vous désirez un certificat d'assiduité; mais monsieur, je ne crois pas vous avoir vu très-souvent à mon cours.

— Ah, pardon, monsieur! je n'ai pas manqué une seule fois depuis l'ouverture.

— C'est étonnant! où donc vous placez-vous?

— Derrière la première colonne à droite, c'est ma place invariable; je suis toujours derrière la première colonne à droite en entrant; c'est ce qui explique pourquoi vous ne m'apercevez pas très-bien.

Cette bienheureuse colonne de la salle de l'Ecole de droit partage avec les buissons du théâtre de l'Ambigu le privilège de pouvoir cacher une armée tout entière, comme dans les mélodrames de M. Guilbert de Pixérécourt.

Quand arrive le terrible jour de l'examen, l'étudiant, même le plus Balochard, a une mine beaucoup moins joyeuse que lorsqu'il se rend à la Chaumière; — le cœur palpite très-fort lorsqu'on endosse la robe noire de rigueur. Et l'huissier, tout en vous aidant à passer la manche, ne vous rassure que tout juste en vous apprenant que les examinateurs sont très-difficiles, qu'ils ont déjà refusé dix-sept élèves depuis le matin!

Alors on commence à trouver qu'on a peut-être eu tort de tant se hâter de donner ses soixante ou même ses quatre-vingt-dix francs à titre de consignation; ces francs semblent bien aventurés, — et, à l'instar de Lepointre jeune dans les *Cabinets particuliers*, le néophyte revêtu de la fatale robe, qui lui donne un air encore beaucoup plus pâle, se répète plusieurs fois à lui-même : — Je voudrais bien m'en aller!

Mais, hélas! il n'est plus temps, la porte s'est ouverte, et la nouvelle fournée des quatre postulants s'avance devant ses juges d'un pas plus ou moins saccadé et à l'instar des *Mataffias* qui défilent dans la cérémonie du *Malade Imaginaire*.

L'infortuné, qui la veille encore se croyait si sûr de ses demandes et de ses réponses sur le Code civil, lui qui se croyait fort comme un Turc sur le droit romain, s'aperçoit bien vite que son instruction n'est pas encore parfaite; — et au lieu de définir exactement un contrat de vente ou de louage, l'apprenti juriste se balbutie, pâlit et secoue à grosses gouttes, — ce qui ne définit rien du tout.

(La suite au prochain numéro.)

MOUVEMENT DU PORT.

ARRIVÉS.

Polacre sardo Daniel, 105 balles papier gris, 200 briques, 1600 carreaux, 30 caisses vin, 800 carreaux, 15 caisses effets, 91 pipes vin, 20 caisses vin, 126 balles papier gris, 30 id. blanc, 100 mesures mai, 600 caisses vermicelle, 36 pipes huile, 10 caisses marbre, 27 balots drogues, 160 caisses vermicelle, 39 balots effets, 20 barrils.

Barque française Julie de Bordeaux, 400 caisses vin, 1 bque fromage, 8 barrils essence de thérbentine, 541 bque vin, 1 barril cognac, 1 caisse chocolat, 2 paniers champagne, 18 ballots effets, 2 malles livres, 2 caissons cuir et 6 caisses de tabac à presser.

Entrées du 6.

Buenos-Ayres, goelette *Euphrasia*.
Id. brick autrichien *Georgia*.
Maldonado, sumaque sarde *Consolation*.
Id. brick anglais *Nelson*.
Id. goelette de Lucques.
Un brick sarde à l'est.

AVIS DIVERS

AVISO AL PUBLICO.

El abajo firmado pone en conocimiento del público, que se retiró para el Rio Grande, dejando en esta plaza á su procurador con bastante poder; cuyo individuo es D. José Jon, quo Duarte Souza, con el cual se entenderá para liquidar todas las cuentas pendientes.

Montevideo, 5 de Octubre de 1843.

João Q. Vinhao.

AVIS.

Dimanche prochain 8 du courant, il y aura bal chez Valentin, depuis 2 heures de l'après-midi jusqu'à la nuit.

Le prix d'entrée sera de six veintins comme d'habitude.

A LOUER.

A un homme seul, dans la rue du 25 Mai, n. 41, une chambre tapissée, avec une croisée, donnant sur la rue. On traitera pour les conditions dans la maison même.

AVIS.

Les intéressés dans les affaires du défunt Pierre Tibet qui n'ont pas présenté leurs comptes jusqu'à ce jour, sont invités à se présenter dans le domicile de M. Adolphe Huguet, tra-gain de comestible, cuadro du lion d'or, le lundi 9 du présent mois, pour prendre connaissance des opérations des syndics relatives à ce sujet en se munissant de toutes leurs pièces; les intéressés sont invités à ne pas manquer à se présenter au jour et heure indiqués.

Montevideo 3 octobre 1843.

Les syndics,

EN VENTE.

A la litherie de Hernandez rue du 25 Mai, 2 caricatures lithographiées, sortant de la lithographie de M. Gelis.

L'une représentant Cyrillio Alderete Président légal, réfléchissant sur les dépenses que lui occasionne le siège de Montevideo.

L'autre représentant le même personnage saisissant son sabre pour couper la tête aux eaux vives unitaires.

AVIS.

M. V. Bruland, medecin, approuvé par la Junta d'Hygiene publique, a l'honneur d'informer le public qu'il a fixé son domicile rue del Rincon, maison Martin Cazenave.

AVIS

On prie le Français qui a recueilli un canari sans queue, de vouloir bien le faire remettre chez Mme. Himonet, où il recevra une récompense s'il le desire ou un autre canari jeune.

AVISO

Al público que se ha vendido la fondición da en la calle de Misioner, de la propiedad de los señores D. Tomas Dorigo y D. Pablo F. O. los señores que tengan cuentas contra dicha casa, ocurrirán dentro de seis dias.

Montevideo, septiembre 30 de 1843

AVIS.

M. Joseph Raymond, autorisé spécialement par S. E. M. le général d'armes à former un bataillon d'infanterie de ligne, invite les étrangers de toutes nations, qui n'appartiennent à aucun corps défendant actuellement cette place et qui veulent s'enrôler volontairement, de vouloir bien se présenter chez le pres du café de l'Horloge, où il leur sera donnée connaissance des conditions avantageuses et prerogatives dont ils jouiront.

RAYMOND.

AVIS.

On désire trouver à louer une grande maison soit à un rez de chaussée, soit à étage, d'abord pour le paiement, toutes les garanties possibles. Les personnes qui en auraient, sont priées de s'adresser au collège français de Mme Guyot, rue Washington n. 82, ancienne rue San-Diego.

AVIS AU PUBLIC.

L'individu auquel nous avons appliqué la qualification de CAVALLERO DE INDUERIA, n'est pas FRANÇAIS. Nous nous sommes servi de sa langue maternelle, afin qu'il eût mieux notre pensée.

AVIS.

On demande une bonne cuisinière. S'adresser à la pharmacie de la place.

AVIS AU COMMERCE.

Par suite du départ pour la France de M. H. Escher, la liquidation de la maison Ayres freres, arrivée au terme de sa société, sera faite par M. Arsene Isabelle ex-chancelier du consulat general de France, qui a été muni de tous pouvoirs à cet effet.

AVIS.

Des renseignements sont demandés par leur famille, sur le sort des nommés François Sahaui, marin, natif de Marseille, qui se trouvait en 1819, 20 et 21 chez Jean Marie sur le môle. Et Etienne Borghetta, natif de Marseille âgé de 23 à 21 ans.

Les personnes qui pourraient en fournir sont priées de passer au bureau du "Patriote" où des communications importantes sont déposées pour les intéressés.

POUR MARSEILLE.

Le 10 octobre prochain partira par contrat pour cette destination la neuve goelette française Ana, elle peut prendre encore quelques Tonnerres de fret et des passagers. Les personnes qui veulent profiter de cette occasion peuvent s'adresser à M. Laroche Lucas et Co, rue du cerrito No. 44.

AVIS.

Dimanche prochain, 8 octobre 1843.

Bal dans la salle de Martin Cazenave, au bénéfice de MM. Brunel, Felix et David, qui ne négligeront rien pour que les amateurs soient satisfaits.

L'orchestre sera composé comme par le passé et il exécutera des quadrilles, valse et galops nouvellement arrivés de France.

Le bal aura lieu tous les dimanches et jours de fête depuis 2 heures de l'après-midi jusqu'à huit heures du soir.

Prix d'entrée 12 veintins.

Le directeur de la salle

D.

AVIS IMPORTANT.

Livres à vendre récemment reçus de Paris et qui se trouvent de reste dans l'institution de M. Pathe Paul, rue de 25 mai n. 342. Télémaque français Espagnol, et Espagnol français reliure très riche; id. tout en français. Dictionnaire français espagnol et espagnol français par Taboada. Histoire de Napoléon avec portraits, plans de bataille etc par Norvins. Physique avec planches par Biot. Géodesie ou traité de la figure de la Terre, comprenant la Topographie, l'Arpentage, le nivellement, la Géométrie terrestre et astronomique, la construction des cartes etc par Francoeur professeur de la faculté des sciences de Paris.

Oeuvres complètes de Mirabeau. Histoire de la révolution française par Thiers. Cartes géographiques séparées. Matemáticas. Gramática de Chantreau.

AVIS AU PUBLIC.

En réponse à l'avertissement de Madame Saturnina Navarro de Lira, inséré dans le No. 1110 du Nacional, M. Joseph Reynaud répond:

1.° Qu'il ne refuse pas de payer le loyer de l'imprimerie Orientale; mais qu'il est en contestation avec la dite dame pour la quotité de ce loyer.

2.° Qu'une fois cette contestation terminée, et le chiffre du loyer fixé, la commission de los profugas à arrêté le paiement de ce loyer.

3.° Que l'imprimerie de cette dame est libre depuis le 30 juin; il était contenu avec elle que M. Reynaud quitterait l'imprimerie Orientale le 1.er juillet 1843; le 30 juin, l'imprimerie était libre, et le propriétaire de la maison avait averti depuis le 15 que M. Reynaud la quittait. Avis en fut donné à la dite propriétaire. La preuve en sera faite au besoin.

AVIS.

Les personnes qui désirent apprendre à danser, le bâton ou la contre-pointe, voudront bien se présenter à la salle située rue du 25 de Agosto, n. 181.

S'adresser à M. Baptiste Carbonnel.

Le Grest, J. REYNAUD.